

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016
AFFJUR/GLLF/MM**

C.M. 07.16.

Date de convocation : 06 octobre 2016
Date d'affichage : 06 octobre 2016
Compte-rendu succinct : 18 octobre 2016

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 27
Votants : 35

L'an deux mille seize, le treize octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - M. BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - M. AUMARD - MME IOSUB - MME SIMONOT - M. MORENCY - M. FOURNIER - M. BEKKOUCHE - M. GUILLOU - M. EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. BENELHABIB - MME DENIS - M. MENDY - MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - MME MANDILE - M. DAMONT - M. BENARAB - MME GOMIS - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : MME CRISPIN (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - MME BOURETTE (POUVOIR M. GUILLOU) - MME MERLIN (POUVOIR M. BILLARD) - MME SANE (POUVOIR MME EUDE) - MME SEGHIRI (POUVOIR M. BEKKOUCHE) MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR M. FOURNIER) - M. MOHAMED (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - M. VIALADE (POUVOIR MME MME GOMIS).

SECRETAIRE : M. GUILLOU.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

16.09.024. - REFORME DE MATERIEL.

16.09.025. - CONVENTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE 1 500 000 €.

INFORMATIONS

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES.

OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE LA VALLEE VAL MAUBUEE - RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, RESEAU DE CHALEUR - EXERCICE 2014.

Le Conseil Municipal, prend acte des rapports annuels du service public d'eau potable, d'assainissement, et du service public réseau de chaleur pour l'exercice 2014, délibérés par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, lors de sa séance du 18 février 2016, et communiqués à la Commune le 30 mars 2016 conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'intégralité des documents transmis par la Communauté d'Agglomération est tenue à disposition et consultable à l'accueil du Pôle des Ressources Techniques.

OBJET : SIETREM - COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPORT D'ACTIVITE - EXERCICE 2015.

Le Conseil Municipal prend acte, du Compte administratif et du rapport d'activité de l'exercice 2015 du SIETREM.

L'intégralité des documents est consultable en Mairie, au secrétariat du Pôle des Ressources Techniques.

PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL

POLE AFFAIRES JURIDIQUES – ADMINISTRATION ET AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION GENERALE.

16.07.01. - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES DIMANCHES POUR LESQUELS UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL EST ACCORDEE POUR L'ANNEE 2017, CONFORMEMENT A LA LOI N° 2015-990 DU 6 AOUT 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, conformément à la loi du 6 août 2015, de réserver des dérogations au repos dominical, pour quatre dimanches de l'année 2017. Il arrête la liste des dimanches comme suit :

- dimanche 10 décembre 2017
- dimanche 17 décembre 2017
- dimanche 24 décembre 2017
- dimanche 31 décembre 2017

AFFAIRES GENERALES.

16.07.02. - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents recenseurs sur les feuilles enquêtées pour l'année 2017, comme suit :

- Feuille de logement : 1, 90 €
- Bulletin individuel : 1, 40 €

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

16.07.03. - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 91.02.01 SUR LES CRITERES DE REPARTITION INDIVIDUELLE DES COMPLEMENTS DE REMUNERATION.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, abroge la délibération du 21 mars 1991, portant les critères de minoration et de retenue du montant du complément de rémunération en fonction de l'absentéisme et des sanctions.

16.07.04. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois conformément au tableau ci-dessous.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS POSTE A TEMPS COMPLET CONTRACTUEL (3-3 ,2°)			
Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Infirmière en soins généraux de classe normale	0	+ 1	1

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET CONTROLE DE GESTION

16.07.05. - REFORME TARIFAIRE DES CLASSES TRANSPLANTEES - GROUPE SCOLAIRE LOUISE MICHEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le quotient familial et de fixer un taux d'effort pour la tarification de la classe transplantée du groupe scolaire Louise Michel. Il fixe le taux d'effort, les tarifs plancher et plafond, et le tarif extérieur, comme suit :

Taux d'effort classe transplantée Louise Michel	
Activités	Taux d'effort
Classe transplantée Louise Michel	0,044911032045953

Tarifs plancher et plafond classe transplantée Louise Michel		
Activités	Tarif plancher	Tarif plafond
Classe transplantée Louise Michel	31,86 €	218,85 €

Tarif extérieur classe transplantée Louise Michel
Coût réel du séjour par enfant qui comprend l'hébergement, la restauration, le transport, les activités, l'encadrement et autres frais annexes, soit : 347,83 €.

POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES - CULTURELLES - SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

SCOLAIRE.

16.07.06. - FRAIS DE TRANSPORT CARTE IMAGINE R.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge des coûts de transport dans le cadre de la Carte Imagine'R, pour les élèves torcéens fréquentant les sections spécialisées, ou les familles dont les enfants ont été affectés dans un autre collège que celui de leur secteur par décision de l'Education Nationale, et fixe le montant de la participation de la Ville à 191,90 € par élève.

16.07.07. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA COMMUNE DE LOGNES RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE, A LA FACTURATION DE LA RESTAURATION, DES CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS, DE L'ETUDE SURVEILLEE, DES CLASSES DE DECOUVERTE ET DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre les communes de Torcy et Lognes, relative au remboursement des frais de scolarité, à la facturation de la restauration scolaire, des centres d'accueils et de loisirs, des études surveillées, des classes de découverte et des TAP. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et effectuer toute formalité nécessaire à cet effet.

SPORT

16.07.08. - RETROCESSION COMMUNE DE TORCY/OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE TORCY - ACQUISITION D'UN MODULE D'ENTRAINEMENT PHYSIQUE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir le module d'entraînement physique, propriété de l'Office Municipal des Sports, à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce transfert de propriété.

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES

16.07.09. RAPPORT SUR LE PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MARCHE COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer sous forme d'affermage pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2017, le service public pour l'exploitation et la gestion du marché d'approvisionnement. Il autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence en vue de la passation d'un nouveau contrat de délégation de service public et à accomplir tous les actes nécessaires pour la réalisation de la présente opération.

16.07.10. - CONVENTIONS RELATIVES A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ORANGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes des projets de conventions entre la Ville de Torcy et Orange relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques Orange concernant le Square Georges Menier et l'Allée du Grand Sapin, rue Jean Jaurès (de Grand Sapin à Jules Guesde). Il autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DIRECTION DE L'URBANISME

16.07.11. - ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE D'UNE PARTIE DU COURS DES LACS (ENTRE LA PROMENADE DES PLANS D'EAU ET L'ALLÉE ABEL GANCE) - RETROCESSION EPAMARNE / COMMUNE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir à l'euro symbolique, les parcelles AE 178, AF 105 et AF 107 constituant une partie de l'emprise du Cours des Lacs, et de les classer dans le domaine public communal. Il approuve le plan parcellaire de cession du 10 août 2016. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété EPAMARNE/Commune de Torcy.

16.07.12 -. TRANSFERT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLE DE LA MARNE DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert à la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne de la compétence facultative « contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours ». Il autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20 le treize octobre deux mille seize.

Guillaume LE LAY-FELZINE,

Maire de Torcy.

